

Amiens, le 14 septembre 2021

Dossier suivi par :
Damien GUYARD
Damien.guyard@ac-amiens.fr
03 22 82 69 35

Nathalie WITZ
Nathalie.witz@ac-amiens.fr

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Note d'information à l'attention de mesdames et messieurs les chefs d'établissement :
ROYAUME –UNI / CONDITIONS DE VOYAGE/ CRISE SANITAIRE

Attention : les mesures évoluent régulièrement et il se peut que des changements soient annoncés d'ici à vos dates de mobilité. Il est important de se tenir régulièrement informé.

Depuis le 2 août 2021, les voyageurs se rendant en Angleterre en provenance d'un pays « ambre », dont le schéma vaccinal complet a été réalisé en Europe n'auront plus à s'isoler à leur arrivée, ni à effectuer un test au 8ème jour. La vaccination complète s'entend selon les règles en vigueur au Royaume-Uni, c'est-à-dire une double injection des vaccins AstraZeneca, Pfizer et Moderna, ou une seule injection du vaccin Janssen, la dernière dose devant être administrée au moins 14 jours avant le déplacement .

Les autres mesures applicables aux pays sur liste « ambre » demeurent en vigueur: « **passenger locator form** » complété dans les 48h avant le voyage, **test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h** à présenter à la frontière, réalisation d'un **test PCR au deuxième jour après l'arrivée sur le territoire britannique**. A compter du 8 août 2021, ces dispositions s'appliquent également aux voyageurs en provenance de France ayant reçu une vaccination complète, quelle que soit leur nationalité, auxquels la quarantaine à l'arrivée sur le territoire britannique et le test au huitième jour ne seront donc plus applicables.

Points importants

- Dans les **72h avant le départ vous devez effectuer un test PCR ou antigénique** et présenter le résultat négatif à l'embarquement (Le document doit comporter vos noms, date de naissance, le résultat du test, la date du test, le nom et les coordonnées du laboratoire, le procédé utilisé)
- Le **passenger locator form**, est un document individuel, qui doit être complété en ligne dans les 48 heures avant le départ. Il faudra montrer ce document (ou le récépissé) lors de l'embarquement. N'oubliez pas de l'imprimer.

Voici le lien pour y accéder :

[https://provide-journey-contact-
details.homeoffice.gov.uk/passengerLocatorFormUserAccountHolderQuestion](https://provide-journey-contact-details.homeoffice.gov.uk/passengerLocatorFormUserAccountHolderQuestion)

Sur ce document vous devez renseigner, entre autres :

- Les détails de voyage (dates, horaires, compagnie, etc)
- L'adresse où vous séjournerez
- Le numéro de référence de la réservation du test que vous effectuerez en Angleterre au jour 2 (le jour 0 étant votre jour d'arrivée)

● En ce qui concerne le **test en Angleterre** : il s'agit de tests de fournisseurs privés, les tests NHS n'étant pas autorisés. Soit ce sont des autotests livrés à l'adresse où vous séjournerez, à renvoyer au laboratoire dans une enveloppe prépayée, soit il faut réserver un créneau dans un laboratoire ou une pharmacie, avec prélèvement sur place ou en autotest « click and collect ». Les réservations et paiements doivent être individuels car ils génèrent un numéro de référence que vous devez renseigner sur votre *passenger locator form*. Vous ne pouvez donc pas faire une commande pour le groupe.

Ci-dessous un lien gouvernemental vers la liste de fournisseurs de tests :

[https://www.covid19-testing.org/country-
page?results=1&direction=entering&country=france&date=2021-10-31&vaccine=1&14days=1](https://www.covid19-testing.org/country-page?results=1&direction=entering&country=france&date=2021-10-31&vaccine=1&14days=1)

cette liste changeant régulièrement, nous vous conseillons d'attendre pour réserver.

Au retour en France

Si le voyageur est vacciné (schéma vaccinal complet), l'entrée sur le territoire métropolitain ne fait l'objet d'aucune restriction. Il doit cependant présenter une **déclaration sur l'honneur** attestant d'une absence de symptômes d'infection à la Covid-19 et de contact avec un cas confirmé de Covid-19, ainsi qu'un justificatif du statut vaccinal.

Remarques:

- les personnes non vaccinées devront quant à elles effectuer une quarantaine de 10 jours à leur arrivée ainsi que des tests covid au 2^e et 8^e jour.
- Les règles sont applicables à partir de 11 ans. Les enfants de moins de 10 ans n'ont pas besoin de faire un test PCR 72h avant le voyage et les enfants de moins de 4 ans n'ont pas besoin de faire les tests au jour 2 (et jour 8)
- Il est nécessaire de posséder un passeport en cours de validité pour se rendre au Royaume-Uni à compter du mois d'Octobre 2021.



Le DAREIC, Damien GUYARD